ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

DEP-COMPTABILITÉ
5231

MODULE 18
461-185

TÂCHES DE FIN DE PÉRIODE

LIVRE D'EXERCICES

Acomba 11.12

DURÉE : 75 HEURES

Giovanni De Lutio

Groupe GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

	I	**II**	**III**	**IV**
Fournitures non utilisées au 1er février	420 $	252 $	672 $	
Fournitures achetées durant la période	810	954		1 134
Fournitures non utilisées au 28 février		864	1 086	1 008
Fournitures utilisées durant la période	300		390	432

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

ÉTAT DES RÉSULTATS			
30 septembre	**31 octobre**	**30 novembre**	**31 décembre**

BILAN			
30 septembre	**31 octobre**	**30 novembre**	**31 décembre**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

et

Bilan			

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

	I	II	III	IV	V
Avoir du propriétaire au 1er janvier	114 000	91 200		66 600	45 600
Total des ventes au 31 janvier	100 800		78 240	81 120	55 920
Total des charges au 31 janvier	67 800	44 640	86 400		45 000
Prélèvement du propriétaire au 31 janvier	54 000	25 200	15 360	21 600	
Avoir du propriétaire au 31 janvier		101 280	59 160	62 520	38 400

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

1.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

2.

Bilan			

3.

Bilan			

© GROUPE GD

Classement des Comptes clients	Montant de la provision pour créances douteuses
moins de 30 jours	
1 à 30 jours	
31 à 60 jours	
61 à 90 jours	
plus de 90 jours	
Total	

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

1.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

2.

Bilan			

3.

Bilan			

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

Exercice 3.1

Valeur à l'achat : _____

Durée de vie utile : _____

Valeur de revente : _____

Valeur de l'amortissement pour un an : _____

Valeur de l'amortissement pour un mois : _____

Exercice 3.2

Valeur à l'achat : _____

Date de l'achat : _____

Taux : _____

Année	Amortissement	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
2020-01-01			
2020-12-31			
2021-12-31			
2022-12-31			

Quel sera le montant de l'amortissement du mois de janvier 2020? _____

© GROUPE GD

Exercice 3.3

Année	Amortissement	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
2020-04-29			
2020-12-31			
2021-12-31			
2022-12-31			

Quel sera le montant de l'amortissement du mois de mai 2020? _____

Exercice 3.4

Année	Amortissement	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
2020-09-02			
2020-12-31			
2021-12-31			
2022-12-31			

Quel sera le montant de l'amortissement du mois de décembre 2020? _____

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Bénéfice avant amortissement					
(-) Amortissement					
Bénéfice net					

© GROUPE GD

	Amortissement linéaire	Amortissement proportionnel à l'utilisation	Amortissement dégressif à taux constant de **20 %**
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Total			

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page…….

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

Prix coûtant (l'entreprise a en main 3 unités à 225,00 $ et 3 unités à 205,00 $ au 31 juillet)

Coût des stocks de la fin	CMV

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

© GROUPE GD

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

© GROUPE GD

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

© GROUPE GD

Fiche de stock

Code : _____ Quantité minimale : _____

Article : _____ Quantité maximale : _____

Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	**Total $**

© GROUPE GD

Fiche de stock

Code : _____ Quantité minimale : _____

Article : _____ Quantité maximale : _____

Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	**Total $**

© GROUPE GD

Fiche de stock

Code : _____ Quantité minimale : _____

Article : _____ Quantité maximale : _____

Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE		
	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page…….
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

© GROUPE GD

Méthode du coût moyen

Article _____ Entreposage case n° _____

Maximum _____ Minimum _____

Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE		
	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total

© GROUPE GD

PEPS

Article _____ Entrepôt case no _____

Maximum _____ Minimum _____

Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	**Total $**

© GROUPE GD

DEPS

Article _____ Entrepôt case no _____

Maximum _____ Minimum _____

Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	**Total $**

© GROUPE GD

Prix coûtant (stock de la fin : 30 de l'achat du 24 décembre, 30 de celui du 30 juillet et 30 de celui du 17 mai)

Coût des stocks de la fin	CMV

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

2. Quelle est la méthode qui offre le bénéfice net le plus élevé et celle qui donne le bénéfice le moins élevé?

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page …..

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

BonSport inc.

N° 3625

48, rue Piedmont
Montréal (Québec) H8R 4M6
Tél. : 514 555-5698

A A A A M M J J

Payez à l'ordre de _____ $

La somme de _____ / 100 DOLLARS

Banque des actionnaires
8, rue de l'Argenterie
Montréal (Québec) H6J 4D7

POUR _____

_____
Bon Sport inc.

3625 41288 346 4128 64567633

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Numéro d'identification

Dossier

Nom

	Période de déclaration – TPS/TVH	Période de déclaration – TVQ
Du	A A A A M M J J	A A A A M M J J
au	A A A A M M J J	A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

			TPS/TVH		TVQ
Total des fournitures (chiffre d'affaires)		101			
TPS/TVH exigible[1] – TVQ exigible[1]		103		203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104. **Total de la TVQ exigible et des redressements** : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI		106		206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107. **Total des RTI et des redressements** : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108. **TVQ nette** : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH[2] – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ[2]	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111. **TVQ à verser ou remboursement demandé** : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211. Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ». Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 $ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.

GST34-2 F (13)

FP-500 (2019-05)
1 de 6

© GROUPE GD

Canada

Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec

Québec

Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ
Période visée : du au
Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Remboursement de TPS/TVH
Remboursement de TVQ

Solde de TPS/TVH à remettre
Solde de TVQ à remettre

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)

Canada Québec

Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS | Numéro d'identification | Dossier | N° de validation

Périodes de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Date d'échéance
AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)

111 – Autres remboursements de TPS/ TVH

211 – Autres remboursements de TVQ

105 – **TPS/TVH** exigible et redressements

108 – CTI et redressements

113 – TPS/TVH à payer ou remb.

205 – **TVQ** exigible et redressements

208 – RTI et redressements

213 – TVQ à payer ou remb.

Remboursement demandé

Solde à remettre

Retournez à :

Signature | Date | Ind. rég. | Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page …..
Date	**Détails**	**F°**	**Débit**	**Crédit**

Info-Plus inc.

365, rue Pierre-André
Montréal (Québec) H6S 2M8
infoplus@internet.ca

N° 268

A	A	A	A	M	M	J	J

Payez à l'ordre de _____

La somme de _____ / 100 DOLLARS

Banque de l'Atlantique
634, boul. du Soleil Levant
Montréal (Québec) H7P 0G9

POUR _____ _____
Info-Plus inc.

268 63946 822 6394 649632155

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Numéro d'identification

Dossier

Nom

Période de déclaration – TPS/TVH	Période de déclaration – TVQ
Du A A A A M M J J	Du A A A A M M J J
au A A A A M M J J	au A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

			TPS/TVH		TVQ
Total des fournitures (chiffre d'affaires)		101			
TPS/TVH exigible[1] – TVQ exigible[1]		103		203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104. **Total de la TVQ exigible et des redressements** : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI		106		206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107. **Total des RTI et des redressements** : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108. **TVQ nette** : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH[2] – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ[2]	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111. **TVQ à verser ou remboursement demandé** : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211. Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ». Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 $ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.

GST34-2 F (13)

FP-500 (2019-05)
1 de 6

© GROUPE GD

Canada

Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec

Québec

Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ
Période visée : du au
Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Remboursement de TPS/TVH
Remboursement de TVQ

Solde de TPS/TVH à remettre
Solde de TVQ à remettre

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)

Canada Québec

Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS | Numéro d'identification | Dossier | N° de validation

Périodes de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Date d'échéance
AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)

111 – Autres remboursements de TPS/ TVH

211 – Autres remboursements de TVQ

105 – **TPS/TVH** exigible et redressements

108 – CTI et redressements

113 – TPS/TVH à payer ou remb.

205 – **TVQ** exigible et redressements

208 – RTI et redressements

213 – TVQ à payer ou remb.

Remboursement demandé

Solde à remettre

Retournez à :

Signature | Date | Ind. rég. | Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Numéro d'identification

Dossier

Nom

Période de déclaration – TPS/TVH

Du A A A A M M J J

au A A A A M M J J

Période de déclaration – TVQ

Du A A A A M M J J

au A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

			TPS/TVH		TVQ
Total des fournitures (chiffre d'affaires)		101			
TPS/TVH exigible[1] – TVQ exigible[1]		103		203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104. **Total de la TVQ exigible et des redressements** : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI		106		206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107. **Total des RTI et des redressements** : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108. **TVQ nette** : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH[2] – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ[2]	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111. **TVQ à verser ou remboursement demandé** : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211. Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ». Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 $ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.

GST34-2 F (13)

FP-500 (2019-05)
1 de 6

© GROUPE GD

Canada

Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec

Québec

Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ
Période visée : du au
Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Remboursement de TPS/TVH
Remboursement de TVQ

Solde de TPS/TVH à remettre
Solde de TVQ à remettre

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)

Canada Québec

Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS | Numéro d'identification | Dossier | N° de validation

Périodes de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Date d'échéance
AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)

111 – Autres remboursements de TPS/ TVH

211 – Autres remboursements de TVQ

105 – **TPS/TVH** exigible et redressements

108 – CTI et redressements

113 – TPS/TVH à payer ou remb.

205 – **TVQ** exigible et redressements

208 – RTI et redressements

213 – TVQ à payer ou remb.

Remboursement demandé

Solde à remettre

Retournez à :

Signature X

Date

Ind. rég. Téléphone

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Numéro d'identification

Dossier

Nom

Période de déclaration – TPS/TVH	Période de déclaration – TVQ
Du A A A A M M J J	Du A A A A M M J J
au A A A A M M J J	au A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

			TPS/TVH		TVQ
Total des fournitures (chiffre d'affaires)		101			
TPS/TVH exigible[1] – TVQ exigible[1]		103		203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104. **Total de la TVQ exigible et des redressements** : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI		106		206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107. **Total des RTI et des redressements** : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108. **TVQ nette** : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH[2] – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ[2]	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111. **TVQ à verser ou remboursement demandé** : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211. Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ». Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 $ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.

GST34-2 F (13)

FP-500 (2019-05)
1 de 6

© GROUPE GD

Canada

Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec

Québec

Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ
Période visée : du au
Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Remboursement de TPS/TVH
Remboursement de TVQ

Solde de TPS/TVH à remettre
Solde de TVQ à remettre

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)

Canada Québec

Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS | Numéro d'identification | Dossier | N° de validation

Périodes de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Date d'échéance
AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)

111 – Autres remboursements de TPS/ TVH

211 – Autres remboursements de TVQ

105 – **TPS/TVH** exigible et redressements

108 – CTI et redressements

113 – TPS/TVH à payer ou remb.

205 – **TVQ** exigible et redressements

208 – RTI et redressements

213 – TVQ à payer ou remb.

Remboursement demandé

Solde à remettre

Retournez à :

Signature | Date | Ind. rég. | Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page …..

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

Remises aux gouvernements

	Détails	Fédéral			Québec					
		AE	**Impôt**	Total remise	**FSS**	**RRQ**	**RQAP**	**Impôt**	**CNESST**	Total remise
Janvier	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Février	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Mars	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Avril	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Mai	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Juin	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Juillet	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Août	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Septembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Octobre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Novembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Décembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Totaux annuels										

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Numéro de compte: 06 RP0001

N'inscrivez rien ici

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus — Année — Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars) 0 0

Nombre d'employés pour la dernière periode de paie

Montant du paiement

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du **au**

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 $ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 $.

008124

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

REVENU QUÉBEC

Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée du au

Date d'échéance

AAAA MM JJ

A Retenue d'impôt

D RQAP

E **Sous-total (A + B + C + D)**

B RRQ

F CNESST

C FSS

Total à remettre (E + F)

Retournez à :

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

Comptable Expert inc.

N° 414

568, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H5R 8U7
Tél. : 514 333-5960

A	A	A	A	M	M	J	J

Payez à l'ordre de _____ $

La somme de _____ / 100 DOLLARS

Banque Sans-Souçi
5145, rue Olive
Montréal (Québec) H8E 4V5

POUR _____ _____
Comptable Expert inc.

414 34096 738 3409 74863126

Comptable Expert inc.

N° 415

568, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H5R 8U7
Tél. : 514 333-5960

A	A	A	A	M	M	J	J

Payez à l'ordre de _____ $

La somme de _____ / 100 DOLLARS

Banque Sans-Souçi
5145, rue Olive
Montréal (Québec) H8E 4V5

POUR _____ _____
Comptable Expert inc.

415 34096 738 3409 74863126

© GROUPE GD

Comptable Expert inc.

N° 416

568, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H5R 8U7
Tél. : 514 333-5960

A A A A M M J J

Payez à l'ordre de RPA Association $

La somme de / 100 DOLLARS

Banque Sans-Souçi
5145, rue Olive
Montréal (Québec) H8E 4V5

POUR

Comptable Expert inc.

416 34096 738 3409 74863126

Comptable Expert inc.

N° 417

568, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H5R 8U7
Tél. : 514 333-5960

A A A A M M J J

Payez à l'ordre de Assurances Primo $

La somme de / 100 DOLLARS

Banque Sans-Souçi
5145, rue Olive
Montréal (Québec) H8E 4V5

POUR

Comptable Expert inc.

417 34096 738 3409 74863126

© GROUPE GD

Remises aux gouvernements

	Détails	Fédéral			Québec					
		AE	Impôt	Total remise	FSS	RRQ	RQAP	Impôt	CNESST	Total remise
Janvier	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Février	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Mars	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Avril	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Mai	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Juin	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Juillet	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Août	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Septembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Octobre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Novembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Décembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			$						$
Totaux annuels										

© GROUPE GD

JOURNAL GÉNÉRAL Page …..

Date	Détails	F°	Débit	Crédit

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Numéro de compte: 06 RP0001

N'inscrivez rien ici

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus: Année | Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars): 0,0

Nombre d'employés pour la dernière periode de paie

Montant du paiement

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du **au**

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 $ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 $.

008124

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

REVENU QUÉBEC

Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée du au

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Retournez à :

A Retenue d'impôt

D RQAP

E Sous-total (A + B + C + D)

B RRQ

F CNESST

C FSS

Total à remettre (E + F)

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Numéro de compte: 06 RP0001

N'inscrivez rien ici

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus: Année | Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars): 0 0

Nombre d'employés pour la dernière periode de paie

Montant du paiement

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du **au**

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 $ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 $.

008124

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

REVENU QUÉBEC

Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée du au

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Retournez à :

A Retenue d'impôt

B RRQ

C FSS

D RQAP

E **Sous-total (A + B + C + D)**

F CNESST

Total à remettre (E + F)

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Numéro de compte: 06 RP0001

N'inscrivez rien ici

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus — Année — Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars): 0,0

Nombre d'employés pour la dernière periode de paie

Montant du paiement

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du **au**

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 $ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 $.

008124

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

REVENU QUÉBEC

Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée du au

Date d'échéance

AAAA MM JJ

A Retenue d'impôt

D RQAP

E **Sous-total (A + B + C + D)**

B RRQ

F CNESST

C FSS

Total à remettre (E + F)

Retournez à :

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

FOURNITURES

Voulez-vous déclarer divers types de ventes ou de fournitures (chiffre d'affaires)?

- ○ Oui
- ● Non

Fournitures (chiffre d'affaires) [ligne 101]

$

DÉCLARATION DE LA TPS/TVH

TPS/TVH exigible (ligne 103)

$

Redressements de la TPS/TVH (ligne 104)

$

Total de la TPS/TVH exigible et des redressements (ligne 105)

$

Crédits de taxe sur les intrants (CTI) [ligne 106]

$

Redressements de CTI et autres redressements (ligne 107)

$

Total des CTI et des redressements (ligne 108)

$

DÉCLARATION DE LA TVQ

TVQ exigible (ligne 203)

$

Redressements de la TVQ (ligne 204)

$

Total de la TVQ exigible et des redressements (ligne 205)

$

Remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) [ligne 206]

$

Redressements de RTI et autres redressements (ligne 207)

$

Total des RTI et des redressements (ligne 208)

$

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada

* **Numéro de compte (obligatoire)**

* **Rémunération brute (obligatoire)**

,00 $

* **Nombre d'employés (obligatoire)**

* **Fin de période (obligatoire)**

* **Montant (obligatoire)**

$

Revenu Québec

Retenues d'impôt

$

RRQ

$

FSS

$

RQAP

$

CNESST

$

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada — Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Numéro d'identification

Dossier

Nom

Période de déclaration – TPS/TVH

Du A A A A M M J J

au A A A A M M J J

Période de déclaration – TVQ

Du A A A A M M J J

au A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

			TPS/TVH		TVQ
Total des fournitures (chiffre d'affaires)		101			
TPS/TVH exigible[1] – TVQ exigible[1]		103		203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104. **Total de la TVQ exigible et des redressements** : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI		106		206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107. **Total des RTI et des redressements** : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108. **TVQ nette** : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH[2] – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ[2]	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111. **TVQ à verser ou remboursement demandé** : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211. Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ». Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 $ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.

© GROUPE GD

Canada

Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec

Québec

Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ
Période visée : du au
Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Remboursement de TPS/TVH
Remboursement de TVQ

Solde de TPS/TVH à remettre
Solde de TVQ à remettre

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)

Canada Québec

Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS | Numéro d'identification | Dossier | N° de validation

Périodes de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Date d'échéance
AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)

111 – Autres remboursements de TPS/ TVH

211 – Autres remboursements de TVQ

105 – **TPS/TVH** exigible et redressements

108 – CTI et redressements

113 – TPS/TVH à payer ou remb.

205 – **TVQ** exigible et redressements

208 – RTI et redressements

213 – TVQ à payer ou remb.

Remboursement demandé

Solde à remettre

Retournez à :

Signature
X

Date

Ind. rég. Téléphone

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Numéro de compte: 06 RP0001

N'inscrivez rien ici

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus — Année — Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars) 0,0

Nombre d'employés pour la dernière periode de paie

Montant du paiement

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du **au**

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 $ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 $.

008124

Conservez cette partie pour vos dossiers.

REVENU QUÉBEC

Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée du au

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Retournez à :

A Retenue d'impôt

D RQAP

E Sous-total (A + B + C + D)

B RRQ

F CNESST

C FSS

Total à remettre (E + F)

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada — Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Numéro d'identification

Dossier

Nom

AtoutRéno inc.

	Période de déclaration – TPS/TVH	Période de déclaration – TVQ
Du (A A A A M M J J)	2018 11 01	2018 11 01
au (A A A A M M J J)	2018 11 30	2018 11 30

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

			TPS/TVH		TVQ
Total des fournitures (chiffre d'affaires)		101			
TPS/TVH exigible[1] – TVQ exigible[1]		103		203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104. **Total de la TVQ exigible et des redressements** : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI		106		206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107. **Total des RTI et des redressements** : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108. **TVQ nette** : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH[2] – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ[2]	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111. **TVQ à verser ou remboursement demandé** : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211. Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ». Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 $ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.

GST34-2 F (13)

FP-500 (2019-05)
1 de 6

© GROUPE GD

Canada

Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec

Québec

Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

AtoutRéno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ
Période visée : du **2018-11-01** au **2018-11-30**
Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du 2018-11-01 au 2018-11-30
TVQ du 2018-11-01 au 2018-11-30

Remboursement de TPS/TVH
Remboursement de TVQ
Solde de TPS/TVH à remettre
Solde de TVQ à remettre

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)

Canada Québec

Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS | Numéro d'identification | Dossier | N° de validation

Périodes de déclaration
TPS/TVH du 2018-11-01 au 2018-11-30
TVQ du 2018-11-01 au 2018-11-30

Date d'échéance
AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)

111 – Autres remboursements de TPS/ TVH

211 – Autres remboursements de TVQ

105 – **TPS/TVH** exigible et redressements

108 – CTI et redressements

113 – TPS/TVH à payer ou remb.

205 – **TVQ** exigible et redressements

208 – RTI et redressements

213 – TVQ à payer ou remb.

Remboursement demandé

Solde à remettre

Retournez à :

Signature
X

Date

Ind. rég. Téléphone

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

AtoutRéno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Numéro de compte: 06 RP0001

N'inscrivez rien ici

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus — Année — Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars) 0 0

Nombre d'employés pour la dernière periode de paie

AtoutRéno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9

Montant du paiement

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du 2018-11-01 **au** 2018-11-30

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 $ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 $.

008124

Conservez cette partie pour vos dossiers.

REVENU QUÉBEC

Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée du 2018-11-01 au 2018-11-30

Date d'échéance

AAAA MM JJ

AtoutRéno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9

Retournez à :

A Retenue d'impôt

D RQAP

E Sous-total (A + B + C + D)

B RRQ

F CNESST

C FSS

Total à remettre (E + F)

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Numéro de compte: 06 RP0001

N'inscrivez rien ici

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus — Année — Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars) 0,0

Nombre d'employés pour la dernière période de paie

Montant du paiement

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du **au**

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 $ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 $.

008124

Conservez cette partie pour vos dossiers.

REVENU QUÉBEC

Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée du au

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Retournez à :

A Retenue d'impôt

B RRQ

C FSS

D RQAP

E Sous-total (A + B + C + D)

F CNESST

Total à remettre (E + F)

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD

REVENU QUÉBEC

Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Numéro d'identification

Dossier

Nom

Période de déclaration – TPS/TVH

Du A A A A M M J J

au A A A A M M J J

Période de déclaration – TVQ

Du A A A A M M J J

au A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

			TPS/TVH		TVQ
Total des fournitures (chiffre d'affaires)		101			
TPS/TVH exigible[1] – TVQ exigible[1]		103		203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104. **Total de la TVQ exigible et des redressements** : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI		106		206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107. **Total des RTI et des redressements** : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108. **TVQ nette** : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH[2] – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ[2]	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111. **TVQ à verser ou remboursement demandé** : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211. Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ». Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 $ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.

© GROUPE GD

Canada

Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec

Québec

Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ
Période visée : du au
Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Remboursement de TPS/TVH
Remboursement de TVQ

Solde de TPS/TVH à remettre
Solde de TVQ à remettre

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)

Canada Québec

Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS | Numéro d'identification | Dossier | N° de validation

Périodes de déclaration
TPS/TVH du au
TVQ du au

Date d'échéance
AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)

111 – Autres remboursements de TPS/ TVH

211 – Autres remboursements de TVQ

105 – **TPS/TVH** exigible et redressements

108 – CTI et redressements

113 – TPS/TVH à payer ou remb.

205 – **TVQ** exigible et redressements

208 – RTI et redressements

213 – TVQ à payer ou remb.

Remboursement demandé

Solde à remettre

Retournez à :

Signature
X

Date

Ind. rég. Téléphone

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

© GROUPE GD